

## Résolutions de la conférence de Strasbourg

La première Conférence ministérielle pour la protection des forêts en Europe s'est tenue à Strasbourg en 1990, et a initié les mécanismes européens pour la protection des forêts.

- **Les grandes lignes de la conférence**

Regroupant États, instances internationales et organisations intergouvernementales, les participants à la Conférence, reconnaissant la nécessité de la protection transnationale des forêts en Europe, ont adopté six résolutions. Ces Résolutions de Strasbourg se concentraient particulièrement sur la coopération technique et scientifique en vue de fournir les données nécessaires pour des mesures communes concernant les forêts européennes. Les Résolutions de Strasbourg ont initié une vaste coopération à travers l'Europe. De plus, la Conférence de Strasbourg a largement contribué à initier l'incorporation de données scientifiques dans l'action politique en vue de protéger les forêts de l'Europe. La Première Conférence ministérielle constitue le début d'un processus politique continu consistant à initier des propositions et des actions pour la protection et la gestion durable des forêts en Europe.

- **Les six résolutions issues de la conférence**

- Résolution 1 : création d'un réseau européen de placettes permanentes de suivi de l'écosystème forestier.
- Résolution 2 : conservation des ressources génétiques forestières.
- Résolution 3 : mise en place d'une banque de données européenne décentralisée sur les incendies de forêts.
- Résolution 4 : adaptation de la gestion des forêts de montagne aux nouvelles conditions d'environnement.
- Résolution 5 : élargissement du réseau EUROSILVA de recherche sur la physiologie des ligneux.
- Résolution 6 : création d'un réseau européen de recherche sur les écosystèmes forestiers.